## Abus de faiblesse pendant une demande de protection judiciaire

Par RobertRoberto
Bonjour,
On fait croire à mon père qu'il peut sortir de l'ehpad et être pris en charge à son domicile par des personnes peu recommandables contre une somme d'argent importante en espèces
Il a quitté l'ehpad pour vivre cette "expérience" (malgré mon avis dont il ne tient pas compte) que j'estime représenter un danger pour sa sécurité et ses finances.
Que puis-je faire en attendant qu'il soit placé sous protection judiciaire (en cours), ce qui peut durer des mois ?
PS : j'habite à 500km de l'ehpad de mon père.
Merci.
Par ESP
Bonsoir Tentez une procédure d'urgence (référé) auprès du juge des contentieux et de la protection.